

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 09 septembre 2020

Port du Masque sur le campus universitaire

Saint Martin d'Hères

La situation sanitaire se dégradant fortement en Isère, le préfet et le président de l'UGA ont décidé d'un commun accord d'imposer le port du masque sur le campus universitaire.

Ainsi, A compter du jeudi 10 septembre 2020 à 07h00 et jusqu'au vendredi 30 octobre 2020 inclus, est obligatoire dans tous les espaces publics clos ou ouvert du campus universitaire de l'Université Grenoble-Alpes (UGA) selon le périmètre défini en annexe, le port d'un masque de protection pour toute personne de 11 ans ou plus. Cette obligation s'applique du lundi au vendredi de 07h00 à 21h00.

En effet, la population étudiante, si elle développe moins souvent des formes sévères de COVID, reste très exposée à ce virus du fait de ses modes de vie (colocation forte mobilité, soirée étudiante etc). De fait, elle constitue un vecteur du virus notamment par la constitution de foyers, qui peuvent toucher des populations plus fragiles.

Cette contamination constitue aussi un facteur de désorganisation des communautés de travail par les mesures d'isolement qui s'imposent.

Les autorités préfectorales, universitaires et sanitaires s'associent donc pour rappeler l'importance des gestes barrières dans tous les instants de la vie collective.

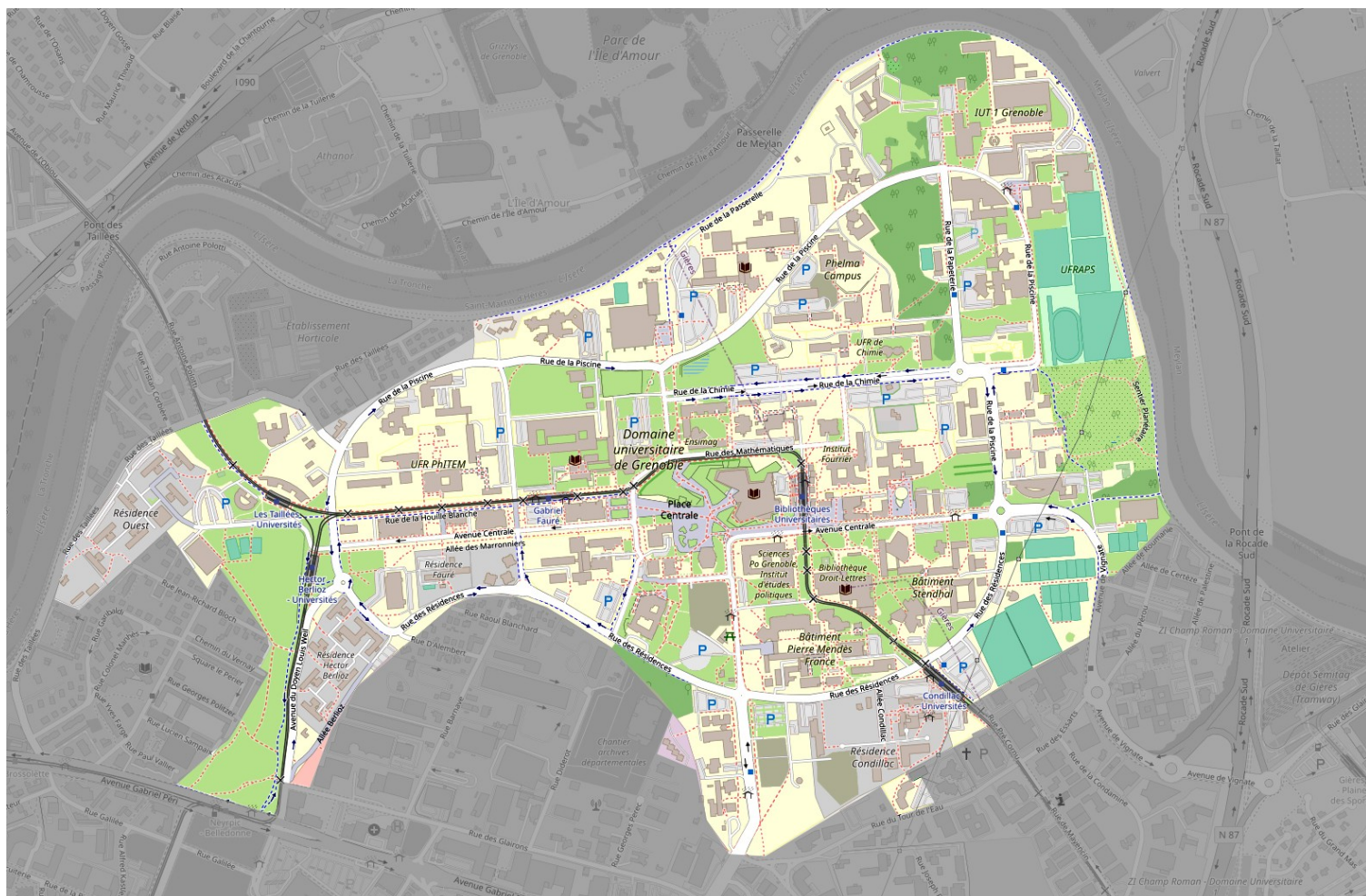
Le non-respect de cette obligation est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4ème classe soit 135 euros et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe soit 1500 euros.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01